



Vous offre

**Les « Principes », « Objectifs » et « Recommandations »  
du Rapport de Danièle Giuzzi, secrétaire nationale de l'UMP,  
« Les médias et le numérique » (septembre 2008)**

**Premier Principe : Défendre le pluralisme, la qualité et l'accessibilité des contenus et de l'information.**

***Objectif 1 : Défendre et renforcer le pluralisme de la presse***

- Recommandation n°1 : Constitutionnaliser la défense du pluralisme et de l'indépendance de la presse.
- Recommandation n° 2 : Améliorer le financement de la presse en développant le mécénat.
- Recommandation n° 3 : Créer auprès du Premier ministre un observatoire du pluralisme dans les médias
- Recommandation n° 4 : Étendre les compétences du CSA et le charger du respect du pluralisme.
- Recommandation n° 5 : Elargir les aides de la commission paritaire aux nouveaux supports.

***Objectif 2 : Favoriser l'information de qualité.***

- Recommandation n° 6 : Inscrire les chartes de déontologie des journalistes dans leur Convention collective.
- Recommandation n° 7 : Professionnaliser les sites d'information en favorisant le recrutement de journalistes.
- Recommandation n° 8 : Recentrer les aides à la presse sur la presse d'information générale et politique.
- Recommandation n° 9 : Doter l'Agence France Presse d'un statut et d'une direction pérennes.

***Objectif 3 : Faciliter l'accès au contenu par tous les canaux de diffusion.***

- Recommandation n° 10 : Recentre la loi Bichet sur sa vocation d'origine.
- Recommandation n° 11 : Appuyer le plan des NMPP, favoriser l'ouverture des nouveaux points de vente.
- Recommandation n° 12 : Libéraliser la réglementation des points de vente.
- Recommandation n° 13 : Développer la pratique du portage à domicile.
- Recommandation n° 14 : Soutenir une réforme drastique des imprimeries.
- Recommandation n° 15 : Stimuler la recherche et l'innovation sur la diffusion numérique.

**Deuxième principe : Aider les entreprises des médias française à relever les défis du numérique et à devenir des champions internationaux.**

#### ***Objectif 4 : Mieux anticiper l'avenir des médias***

Recommandation n° 16 : Soutenir une recherche et une formation ambitieuses sur les stratégies numériques

Recommandation n° 17 : Susciter des formations marketing dans les écoles de journalisme et de communication.

Recommandation n° 18 : Inciter les groupes de presse à former des journalistes aux technologies numériques.

#### ***Objectif 5 : Soutenir l'investissement***

Recommandation n° 19 : Mettre en place des mesures d'incitation à l'investissement numériques

Recommandation n° 20 : Elargir le périmètre des aides à la numérisation

Recommandation n° 21 : Soutenir financièrement la double diffusion analogique et numérique de l'audiovisuel

Recommandation n° 22 : Elargir le périmètre d'intervention de la Caisse des Dépôts à l'investissement dans les groupes de médias.

#### ***Objectif 6 : Permettre la constitution de groupes de taille internationale***

Recommandation n° 23 : Autoriser un groupe de médias à posséder une chaîne de télévision, un radio et un quotidien de dimension internationale.

Recommandation n° 24 : Relever le seuil d'audience maximale pour un média radio.

Recommandation n° 25 : Asseoir les limites à la concentration de la télévision sur une audience réelle à définir plutôt que sur le nombre de chaînes

Recommandation n° 26 : supprimer les seuils de détention capitalistique (49%, 15%, 5%)

#### ***Objectif 7 : Favoriser la modernisation des industries culturelles***

Recommandation n° 27 : Résoudre la question du droit d'auteur des journalistes de la presse écrite.

Recommandation n° 28 : Adapter le cahier des charges des chaînes de télévision aux contraintes de la nouvelle donne numérique.

Recommandation n° 29 : Repenser les obligations de coproduction et les droits patrimoniaux des chaînes de télévision

#### ***Objectif 8 : Soutenir les médias français face aux défis du numérique.***

Recommandation n° 30 : Préserver les équilibres économiques face aux évolutions des marchés de la publicité.

Recommandation n° 31 : Aménager les règles de la publicité à la télévision

Recommandation n° 32 : Optimiser et garantir les mesures d'audience et des contenus

Recommandation n° 33 : Permettre à la radio de relever le défi numérique dans de bonnes conditions

Recommandation n° 34 : Appliquer un régime de TVA unique pour les médias, quel que soit leur support de diffusion.